Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20220912-DEL20220912PV4-DE

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations :4

Date d'affichage de la convocation : 06.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six septembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE - Julie LINGELSER –Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Valérie WEHN – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER – Laurent BAYART

Étaient absents excusés représentés :
Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
Transmis au Représentant de l'Etat le 14 septembre 2022
Publié sur le site internet de la commune le 15 SEP. 2022
Le Maire, Béatrice BULOU

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20220912-DEL20220912PV4-DE

4. Ressources Humaines - ajustement du tableau des effectifs

Conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 4 dont 4 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels conformément aux conditions fixées aux articles L. 332-14 ou L. 332-8 du code général de la fonction publique.
Conformément à l'article L. 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération des agents contractuels sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent

L'autorité territoriale peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour les motifs suivants :

- Le recrutement au poste de direction du Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse a abouti. La candidate retenue prendra ses fonctions début novembre 2022.
- En vue des recrutements d'AESH prévus pour l'année scolaire 2022/2023, il y a lieu de modifier les durées hebdomadaires de services.
- Afin de compenser les difficultés de recrutement pour les postes d'encadrement de la pause méridienne.
- Afin de répondre à la demande de mobilité interne d'un agent au sein du service enfance.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 septembre 2022.

Madame le Maire propose les modifications et créations de postes présentées en annexe.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications et créations de postes présentées en annexe 1.
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTE A L'UNANIMITE
par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 14 septembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MUNDOLSHEIM BAS-RHIN

Béatrice BULOU

La secrétaire de séance,

Cathie PETRI

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20220912-DEL20220912PV4-DE

Conseil Municipal – Séance du 12/09/2022

Annexe 1 - Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Date délibération portant suppression	Date suppression/modification	Observations	Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunération	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibération	Voie contractuelle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin permanent
12/09/2022	12/09/2022				Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	Niveau 3	C1 à C3	35	1,00	Animateur enfance / jeunesse	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
12/09/2022	01/11/2022			Avis du CT le 02/09/2022	Administrative	A	Attaché	Attaché	Niveau 6 à 7	IB 444 - 1015	35	1,00	Directrice Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	NON	OUI	Articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique	OUI
12/09/2022	01/09/2022			Avis du CT le 02/09/2022	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique terriorial	Niveau 3	C1 à C3	9,23	0,26	Agent des services techniques	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI

Modification de Durée Hebdomadaire de Service :

Date délibération portant création	Date création	Date délibération portant suppression	Date suppression/modification	Observations	Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunération	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibération	Voie contractuelle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin permanent
24/01/2022	21/02/2022		12/09/2022		Hors filière	C	Emploi spécifique	Emploi spécifique de catégorie C	Niveau 3	C1	1,88	0,05	Accompagnement des Elèves en Situation de	OUI	OUI	L.332-8 2° - Emploi permanent spécifique	OUI